

**BANQUE DES ETATS
DE L'AFRIQUE CENTRALE**



SERVICES CENTRAUX

Boîte Postale 1917 – Yaoundé
République du Cameroun
TELEX – BANETAC 8343 KN – 88505 KN
Tél. : (237) 22 23 40 60 – 22 23 40 30
Fax : (237) 22 23 33 29 – 22 23 33 50
E-mail : beac@beac.int ; prspr@beac.int
Site Web : www.beac.int

DIRECTION GENERALE DE L'EXPLOITATION

Direction des Systèmes et Moyens de Paiement

**service des Etudes, Règlementation
et Normalisation Financière**

**SERVICES DE PAIEMENT PAR MONNAIE ELECTRONIQUE
DANS LA CEMAC EN 2020**

Sommaire

RESUME.....	3
INTRODUCTION.....	5
1. LA REGLEMENTATION.....	6
2. FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2020.....	7
2.1.Impacts de la pandémie de covid-19.....	7
2.2.Mise en place et démarrage effectif de l'interopérabilité monétique intégrale dans la CEMAC avec le GIMACPAY.....	9
2.3 Lourdeurs et lenteurs dans le processus d'agrément des Établissements de paiement. .	10
2.4.Confusion entre la monnaie FCFA et les unités téléphoniques utilisées comme moyen de paiement équivalents du F CFA.....	10
3.PRESENTATION DE L'ACTIVITE.....	11
4.EVOLUTION DE L'ACTIVITE.....	12
5.SOUSCRIPTEURS AUX PRODUITS DE MONNAIE ELECTRONIQUE.....	14
6.TRANSACTIONS DE MONNAIE ELECTRONIQUE.....	15
7.PAIEMENTS PAR MONNAIE ELECTRONIQUE.....	16
8.LES TRANSACTIONS INTERNATIONALES (HORS CEMAC).....	17
9. CONCLUSION ET PERSPECTIVES.....	18
9.1. La taxation.....	18
9.2. L'interopérabilité.....	18
9.3. Le microcrédit.....	18
9.4. L'Acquisition Commerçant Unique.....	19
ANNEXES.....	20

RESUME

Le rapport sur les services de paiement par monnaie électronique dans la CEMAC en 2020 présente l'évolution récente de l'environnement des services financiers adossés à la monnaie électronique.

Au cours de l'exercice 2020, l'activité des services adossés à la monnaie électronique, en progression, est marquée sur les plans nationaux et à l'échelle régionale par une hausse des principaux indicateurs relatifs à l'accès et à l'utilisation.

Tableau n°1 : Evolution des services de paiement par monnaie électronique dans la CEMAC de 2016 à 2020.

	2016	2017	2018	2019	2020	Variation 2019/2020 (%)
Nombre de prestataires	11	11	13	16	16	-
Nombre de comptes ouverts	12 652 965	16 056 271	17 861 424	24 718 103	30 109 160	21,81%
Taux d'activité	21,70%	27,57%	37,80%	40,00%	39,54%	-0,46%
Nombre de points de services	11 472	39 731	53 303	158 220	223 006	40,95%
Nombre de transactions	97 836 317	303 266 265	572 362 635	797 033 302	1 102 088 887	38,27%
Valeur des transactions (en XAF)	1 631 704 384 666	4 700 379 405 173	8 296 166 023 386	11 335 889 970 037	14 822 262 093 120	30,76%

Source : BEAC

Au niveau de l'offre, le nombre de prestataires de services de paiement par monnaie électronique n'a pas évolué. Par contre, les services connaissent de nouvelles fonctionnalités comme la réception des fonds depuis l'étranger et l'interopérabilité intégrale offerte par le GIMAC¹.

S'agissant de l'accès aux services de monnaie électronique, le nombre de comptes de paiement de monnaie électronique dans la CEMAC a atteint 30,1 millions, contre 24,7 millions en 2019, soit une hausse de 21,8 1%. Par ailleurs, le nombre global de points de services a progressé de 40,95 % pour s'établir à 223 006 à fin 2020, contre 158 200 à fin 2019².

En matière d'utilisation, les transactions ont progressé de 38,27 % en 2020, pour atteindre 1 102 millions d'opérations en volume contre 797 millions opérations en 2019. Près de 3 millions d'opérations en moyenne³ ont été traitées quotidiennement en 2020 par l'ensemble des plateformes de paiement de monnaie électronique de la communauté, contre 2,18 millions en 2019. En valeur, les flux ont augmenté de 30,76%, au cours de la période sous revue, passant de 11 335 milliards de francs CFA en 2019, à 14 882 milliards de francs CFA en 2020. La valeur moyenne journalière des transactions⁴ ressort à environ 40,6 milliards de francs CFA en 2020 contre environ 31 milliards de francs CFA en 2019, soit une progression de 30,96 %.

¹ GIMAC : Groupement Interbancaire Monétique de l'Afrique Centrale

² Ce nombre est basé sur la déclaration globale des acteurs, tenant compte de tous les partenariats avec les points multi-services.

³ Volume moyen journalier : Volume annuel /360 jours pour l'année.

⁴ Valeur moyenne journalière : Valeur globale/360 jours pour l'année.

Le taux d'activité⁵ a légèrement diminué passant de 40 % en 2019 à 39,54 % en 2020. Ceci est à mettre en parallèle avec le nombre d'utilisateurs actifs qui, par contre, connaît une augmentation de 9,88 millions en 2019 à 11,9 millions en 2020. En effet, les prestataires de services de paiement ont été dynamiques dans l'ouverture de nouveaux comptes et moins dans l'éducation financière des porteurs d'instruments de paiement.

Au niveau national, les indicateurs ont connu une évolution positive dans tous les Etats de la CEMAC sur la même période, à l'exception du Tchad qui connaît une baisse de 19,22 % de la valeur des transactions (Annexe 1).

L'activité est restée dominée par le Cameroun qui, avec 19,5 millions de comptes, détient 64,89 % du nombre total de comptes de paiement dans la CEMAC, suivi du Congo (7,1 millions) et du Gabon (2,7 millions).

En termes de nombre des transactions, les prestataires de service de paiement au Cameroun réalisent 73,13 % des transactions de la Communauté, suivis par le Gabon (16,69 %) et le Congo (9,25 %). Ces trois pays totalisent, respectivement, 99,07 % du nombre et 98,84 % de la valeur des transactions effectuées dans la CEMAC en 2020.

On observe un décollage de l'activité de monnaie électronique en République Centrafricaine avec une hausse du nombre de comptes de paiement ouverts, passé de 48 549 en 2019, à 120 964 comptes en 2020 (soit une augmentation de 149,15 %) et une faible progression des comptes actifs de 2,30 % (Annexe 3). De même le nombre de transactions qui était de 693 728 en 2019 s'est élevé à 4 502 835 en 2020 (+549,07 %). Tandis que la valeur en glissement annuel des mêmes transactions qui était de 31.964.795.660 XAF en 2019 a atteint 108.697.340.679 en 2020 (+ 254,74 %).

En Guinée Equatoriale en revanche, le mouvement de diffusion et d'expansion de la monnaie électronique semble plus laborieux.

⁵ Le taux d'activité, rapport entre le nombre clients ayant utilisé leur porte-monnaie électronique au cours des 30 derniers jours sur le nombre total de clients porteurs.

INTRODUCTION

Le Mobile Money est entendu ici comme l'utilisation de la téléphonie mobile pour réaliser des transactions financières par monnaie électronique et porte-monnaie électronique. Ce service de paiement est considéré comme un véritable catalyseur de l'inclusion financière, du développement de la numérisation ou digitalisation des paiements et par là du développement des économies africaines.

Aussi, les Etats et les régulateurs ont accueilli favorablement les initiatives privées visant à mettre ce service de paiement à la disposition des populations. Jusqu'à la fin de l'année 2018, l'activité d'émission et de gestion de la monnaie électronique ne pouvait être menée qu'à travers des partenariats entre les banques commerciales et les opérateurs de téléphonie mobile. Mais depuis le 1^{er} janvier 2019, la réglementation permet l'émergence de nouveaux acteurs autonomes des banques qui seront classifiés dans la catégorie d'établissement de paiement.

Suite à l'éducation financière menée par les opérateurs de téléphonie mobile, les utilisateurs de ce service adoptent de nouveaux comportements. En effet, parmi les utilisateurs, on retrouve les personnes physiques de toutes tranches d'âge et genre, les entreprises, les organisations non gouvernementales et les administrations publiques. Ceci aboutit à une expansion du réseau rendu possible grâce à la multiplication des points d'acceptation à la faveur des projets de digitalisation des paiements, l'absence d'exclusivité dans les points de service et l'interopérabilité devenue une réalité en 2020.

La confiance du public, manifestée par sa large adhésion, trouve aussi son origine aux actions de la BEAC et de la COBAC afin de maintenir la confiance du public dans ce moyen de paiement. En effet, la Banque Centrale, conformément à l'article 1er de ses Statuts, a entre autres missions, celle de promouvoir le bon fonctionnement des systèmes de paiement et de règlement. C'est dans ce cadre que des actions en faveur de la promotion de l'inclusion financière se poursuivent et contribuent à créer un environnement favorable au développement des services financiers numériques

Le présent rapport, après une présentation des faits marquants de l'activité d'émission et de gestion de la monnaie électronique en 2020, et un rappel de la réglementation en vigueur en matière de service de paiement, présentera une analyse des chiffres clés de l'activité dans la CEMAC en 2020. Il y est fait une analyse succincte des tendances et de la structuration de l'écosystème de paiements par monnaie électronique. Enfin, il présente les perspectives à venir, les grands chantiers ouverts qui impacteront l'activité dans les prochains mois et années.

1. LA REGLEMENTATION

L'exercice de l'activité d'émission et de gestion de monnaie électronique est encadrée par le Règlement N°03/16/CEMAC/UMAC/CM du 21 décembre 2016 relatif aux Systèmes, Moyens et Incidents de Paiement, et le Règlement N°04/18/CEMAC/UMAC/CM/COBAC du 21 décembre 2018, relatif aux services de paiement dans la CEMAC. Ce dernier Règlement abroge toutes les dispositions antérieures, notamment le Règlement N° 01/11-CEMAC/UMAC/CM du 18 septembre 2011, fixant les conditions d'exercice de l'activité d'émission de monnaie électronique, ainsi que les rôles des Autorités de Régulations.

Bien avant ce Règlement, la BEAC avait adopté l'Instruction N°001/GR/2018 relative à la définition de l'étendue de l'interopérabilité et de l'interbancaire des systèmes et moyens de paiement en zone CEMAC.

L'entrée en vigueur, depuis le 1^{er} janvier 2019, du nouveau Règlement devait être accompagnée par des textes d'application de la COBAC et de la BEAC. Ainsi, La Commission Bancaire a adopté les 2 textes suivants :

- Règlement COBAC R-2019/01 relatif à l'agrément et aux modifications de situation des prestataires de services de paiement ;
- Règlement COBAC R-2019/02 relatif aux normes prudentielles applicables aux établissements de paiement

Le Règlement N° 04/18/CEMAC/UMAC/COBAC relatif aux services de paiement fixe les activités qui sont comprises dans le vocable de « *services de paiement* » (concept englobant qui renvoie à un ensemble d'activités, liées ou connexes à la mise à disposition ou à la gestion des moyens de paiement, répartis, dans le texte, en six catégories), ainsi que la typologie des ordres de paiement (suivant que l'émetteur soit le payeur ou le bénéficiaire du paiement, ou encore que l'un des deux fasse intervenir un intermédiaire, qui peut être l'établissement ou un tiers).

Le texte traite également des trois types d'établissements, regroupés sous l'appellation de « *prestataires de services de paiement* », habilités à fournir les services de paiement dans la CEMAC, à titre de profession habituelle : les établissements de crédit, les établissements de microfinance et désormais les établissements de paiement. La nouvelle catégorie dénommée « *établissement de paiement* » est soumise à la même réglementation que les établissements financiers, sous réserve des dispositions particulières définies dans le Règlement COBAC R-2019/02 relatif aux normes prudentielles applicables aux établissements de paiement.

La création des établissements de paiement vise à responsabiliser les opérateurs de télécommunications en les incitant à créer des filiales dédiées aux services de paiement et opérer par-là, à une scission entre leurs activités de télécommunication et celles financières. Cette catégorie d'établissement est aussi un cadre pour les nouveaux acteurs des services financiers, notamment les fintechs qui pourront dès lors évoluer dans un environnement légal et régulé.

Le Règlement N°04/18/CEMAC/UMAC/COBAC relatif aux services de paiement introduit aussi la notion de « *compte de paiement* », défini comme un compte détenu au nom d'un ou plusieurs clients, dans les livres d'un prestataire de services de paiement, aux fins de l'exécution d'opérations de paiement à l'exception de l'émission et la gestion de la monnaie électronique (Article 2). Il convient de rappeler que si les comptes de paiement n'existent pas encore formellement dans la CEMAC, une forme primaire de ces comptes existe et sert à l'émission et à la gestion des opérations de monnaie électronique (mobile money). Ces comptes ouverts et exploités, juridiquement par les banques, mais en réalité par les entreprises de télécommunication partenaires techniques des banques, sont masqués par le numéro de téléphone, l'alias, qui permet de les mouvementer.

2. FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2020

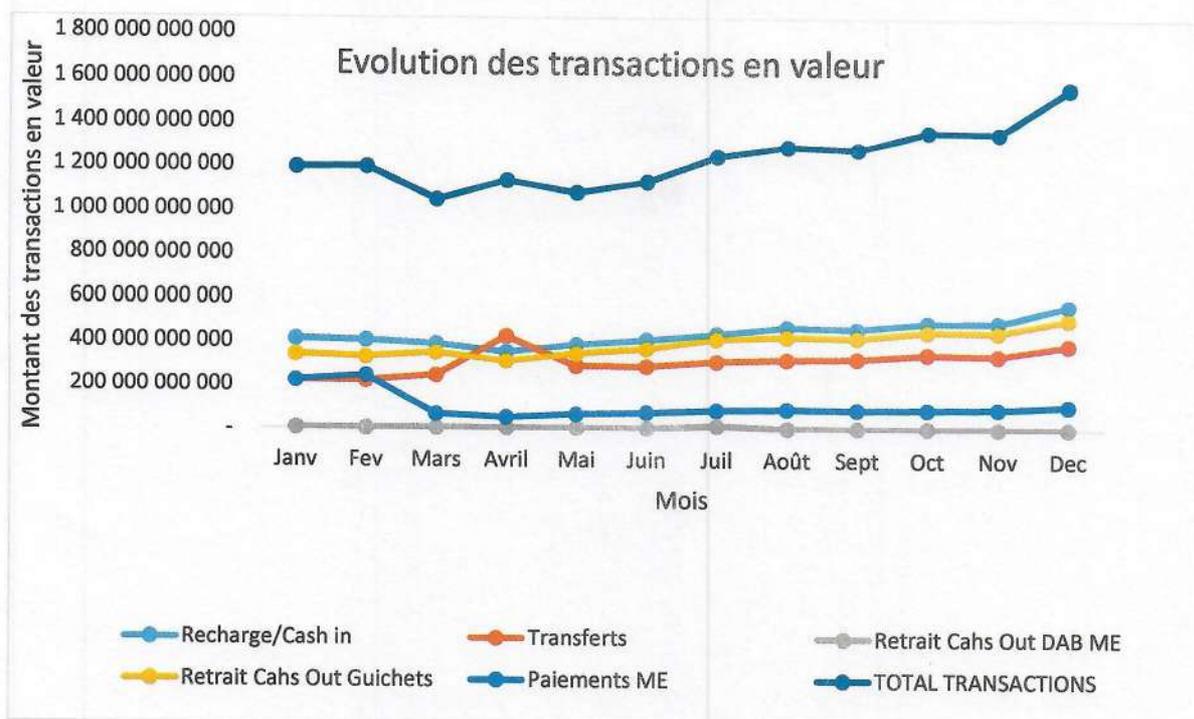
2.1. *Impacts de la pandémie de covid-19*

En date du 27 mars 2020, le Comité de Politique Monétaire (CPM) a soutenu l'initiative d'inviter les fournisseurs de services de paiement à baisser les coûts des transactions de monnaie électronique et de paiement digitaux dans la CEMAC. Ainsi, dans un communiqué du 15 avril 2020, le Gouverneur de la BEAC, tout en encourageant les populations à pratiquer la distanciation sociale, leur demandait de privilégier l'utilisation des paiements digitaux.

Réagissant à cet appel de la BEAC, plusieurs banques et opérateurs de Mobile Money ont rendu certaines transactions gratuites notamment les transferts d'argent et les paiements de facture d'eau et d'électricité. Cette action a permis non seulement de contenir la baisse de l'activité dès la fin avril 2020 mais aussi d'amorcer la reprise de la croissance en mai 2020.

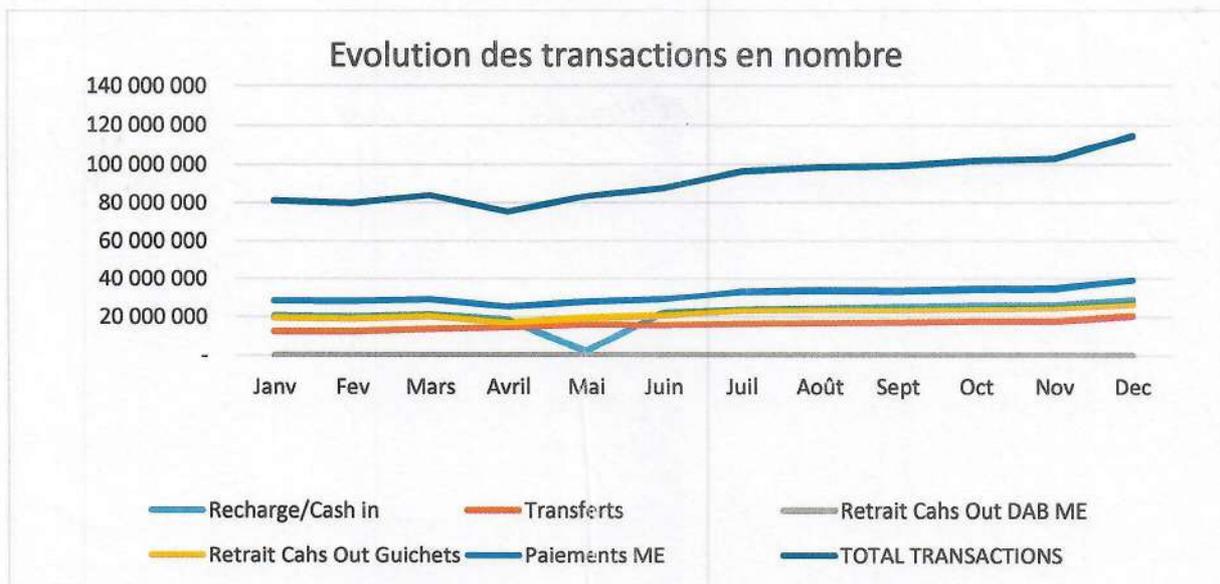
La tarification des services a été rétablie dès juin 2020. Cependant, certains services sont demeurés gratuits depuis cette crise. Au Cameroun par exemple, il s'agit des paiements chez les commerçants, des factures d'eau et d'électricité et l'abonnement aux bouquets des chaînes de télévision qui demeurent gratuits pour les titulaires de portefeuille Mobile Money.

La survenue des restrictions de certaines activités économiques dans le cadre de la lutte contre la pandémie à Covid-19 semble avoir été contrebalancée par les mesures adoptées par la BEAC, les émetteurs de monnaie électronique et les Etats. En effet, on observe que globalement l'activité de monnaie électronique n'a pas été ralentie par la pandémie, elle a continué son expansion sur un rythme aussi élevé qu'avant malgré une baisse des activités des services de paiement constatée en avril 2020 (voir annexe 9 et 10). Cette baisse est plus ou moins marquée selon les pays, en corrélation avec la rigueur des mesures édictées par les autorités nationales.



En examinant l'évolution en valeur des transactions de monnaie électronique mensuelles dans la CEMAC en 2020, notamment les recharges, les transferts d'argent, les retraits aux automates, les retraits aux guichets, les paiements, on constate une tendance globale légèrement à la hausse de l'ensemble des transactions sur toute l'année, en dépit d'un léger fléchissement entre février et avril 2020 moins prononcé sur les opérations de recharges et les retraits en espèces dans les guichets, mais plus marqué sur les paiements en monnaie électronique comparativement à une tendance haussière des transferts sur la même période. Cependant, si les retraits dans les DAB restent constants et faibles tout au long de l'année comparativement aux autres transactions, on note un essoufflement des transferts au mois d'avril, la tendance globale des recharges, des transferts, des paiements et des retraits dans les guichets reste constante pour le restant de l'année avec une légère hausse entre novembre et décembre 2020.

En réalité, beaucoup de paiements de la CEMAC sont recensés dans la catégorie des transferts d'argent. En effet, les commerces de proximité ne disposent pas de terminaux de paiement. Aussi, leurs clients sont obligés d'effectuer un transfert d'argent pour payer leurs biens et services. Ainsi, en avril 2020, on constate une montée en flèche du nombre de transferts, qui fait suite aux recommandations des autorités sanitaires d'utiliser davantage les moyens de paiement scripturaux pour régler les achats.



En examinant l'évolution en nombre des transactions sur support de monnaie électronique, on constate une tendance haussière de l'ensemble des transactions sur toute l'année en dépit d'un fléchissement du nombre de recharges de 18.414.296 à 2.053.251 constaté au mois de mai suivi d'une reprise pour se situer au mois de juin un peu au-dessus de 22.079.863. En l'espèce cela rejoint aussi la remarque formulée plus haut quant à la faiblesse des paiements caractérisées à cette période par une montée fulgurante du nombre de transferts largement influencée par les mesures gouvernementales anti-covid-19 qui prônent l'usage des paiements structuraux pour effectuer les achats.

On pourrait donc dire au vu des analyses et de l'évolution des tendances que les paiements électroniques influencent le cours global des transactions monétiques. Ce qui justifie que la survenue des restrictions de certaines activités économiques dans le cadre de la lutte contre la pandémie à Covid-19, semble avoir été contre balancée par les mesures adoptées par la BEAC, les émetteurs de monnaie électronique et les Etats. En effet, on observe que globalement l'activité de monnaie électronique n'a pas été ralentie par la pandémie, elle a continué son expansion sur un rythme aussi élevé qu'avant.

2.2. Mise en place et démarrage effectif de l'interopérabilité monétique intégrale dans la CEMAC avec le GIMACPAY

L'interopérabilité monétique intégrale, des cartes et du Mobile Money dans la CEMAC est assurée présentement par le réseau GIMACPAY du Groupement Interbancaire Monétique de l'Afrique Centrale (GIMAC), qui dispose d'un centre de traitement monétique gérant aussi l'interopérabilité des cartes de paiement, des transferts des fonds, qu'au Mobile Money.

Les activités du GIMAC ont connu un décollage remarquable, à la faveur de la signature par le Gouverneur de la BEAC, le 10 août 2018, de l'Instruction N°01/GR/2018 relative à la définition de l'étendue de l'interopérabilité et de l'interbancaire des systèmes et moyens de paiement en zone CEMAC. L'application des dispositions de cette Instruction a permis l'enrôlement des acteurs de la monnaie électronique dans le réseau GIMAC, notamment les Opérateurs de Monnaie Mobile (OMM), au nombre de trois à fin décembre 2020 : Orange Cameroun, MTN Cameroun, et Airtel Gabon.

En juillet 2020, le GIMAC a effectué la mise en œuvre de la monétique intégrale, regroupant les instruments de paiement (par carte, par téléphonie mobile et transferts), les canaux de paiement (mobile, GAB/TPE/WEB) et les transactions électroniques (transfert d'argent, réseau de paiement commerçant). Ainsi, le GIMAC a développé un écosystème GIMACPAY traitant les transactions cartes, monnaie électronique (mobile money) et les transferts d'argent. Celui-ci offre des services interbancaires et interopérables aux Trésors Nationaux, Banques, Microfinances, établissements de paiement, Sociétés de Transfert d'Argent (STA) et Agrégateurs de services (Fintech).

En 2020 le GIMAC a traité 1.132.336 transactions interbancaires de Mobile Money pour une valeur de 21.086.736.855 XAF (voir annexes 7 et 8) sur un total de 1.135.000.000 transactions monétiques dans la CEMAC. Les transferts d'argent constituent la majorité des transactions (98,57 % en nombre et 94,52 % en valeur).

2.3. *Lourdeurs et lenteurs dans le processus d'agrément des Établissements de paiement*

A la faveur de l'entrée en vigueur depuis le 1er janvier 2019 du Règlement N°04/18/CEMAC/UMAC/CM/COBAC du 21 décembre 2018, relatif aux services de paiement dans la CEMAC, les filiales des opérateurs de téléphonie mobile dédiées aux services financiers ont déposé auprès des autorités monétaires nationales, des dossiers de demandes d'agrément en qualité d'établissement de paiement. Les premiers agréments devaient être octroyés durant le second semestre 2021.

2.4. *Confusion entre la monnaie F CFA et les unités téléphoniques utilisées comme moyen de paiement équivalents du F CFA*

La BEAC a constaté, qu'avec le téléphone mobile, des moyens de paiement alternatifs non reconnus se sont développés. C'est le cas des unités de crédit téléphonique (voix et données) utilisées comme monnaie ou équivalent du FCFA (donc ayant cours légal et pouvoir libératoire général) par certaines populations et organisations.

Cette pratique illégale, par détournement de l'usage et de la finalité de la marchandise ou bien constituées par les unités de crédit téléphonique est observée notamment au Tchad.

De même qu'en 2020, certains États ont voulu utiliser le crédit téléphonique comme moyen de paiement pour le règlement des droits de douane éludés sur les téléphones mobiles importés.

Cette pratique est permise ou rendue possible par le fait que l'achat du temps de parole (voix) ou des données (Data) est exprimée en F. CFA et non pas toujours dans la nature et la quantité de ces biens. De sorte que l'on tend à penser que les unités de biens téléphoniques (temps de parole et données) sont de l'argent, de la monnaie que l'on peut transférer comme telle y compris dans une opération d'achat-vente.

Face à cette situation, la BEAC, dans une correspondance adressée le 29 octobre 2020 à l'Association des opérateurs concessionnaires de téléphonie mobile du

Cameroun (AOCTMC) avec diffusion à toutes les Autorités nationales de régulation des télécommunications de la CEMAC, le Gouverneur de la BEAC a rappelé que les crédits de communication sont une marchandise, un produit ou un service qui ne servent que pour les services de téléphonie, et qui, même s'ils ont une valeur marchande, ne sont pas des moyens de paiement ou de la monnaie. Aussi, il leur a demandé d'arrêter les pratiques qui consistent présenter, utiliser ou exploiter les unités de crédit téléphonique en Francs CFA. Cette pratique est de nature à susciter une confusion avec la monnaie légale en vigueur dans les Etats membres. Par ailleurs la rémunération de certains services avec le crédit de télécommunication doit être proscrite.

A l'usage, l'on observe que les pratiques n'ont pas beaucoup changé, et ce dans tous les pays, en ce qui concerne, l'utilisation du F CFA comme valeur d'affichage du temps de parole acheté. La Règlementation devrait évoluer pour encadrer et interdire cette pratique.

3. PRESENTATION DE L'ACTIVITE

Au 31 décembre 2020, 16 banques étaient autorisées à exercer l'activité des services de paiement, d'émission et de gestion de la monnaie électronique via une solution de téléphonie mobile (Mobile). Par rapport à l'année 2019, il y a une banque en moins. En effet, l'autorisation d'UBA Cameroun en partenariat avec VIETTEL Cameroun a été révoquée en raison, notamment du non lancement des activités.

Tableau n°2 : Liste des établissements autorisés à exercer l'activité d'émission de la monnaie électronique

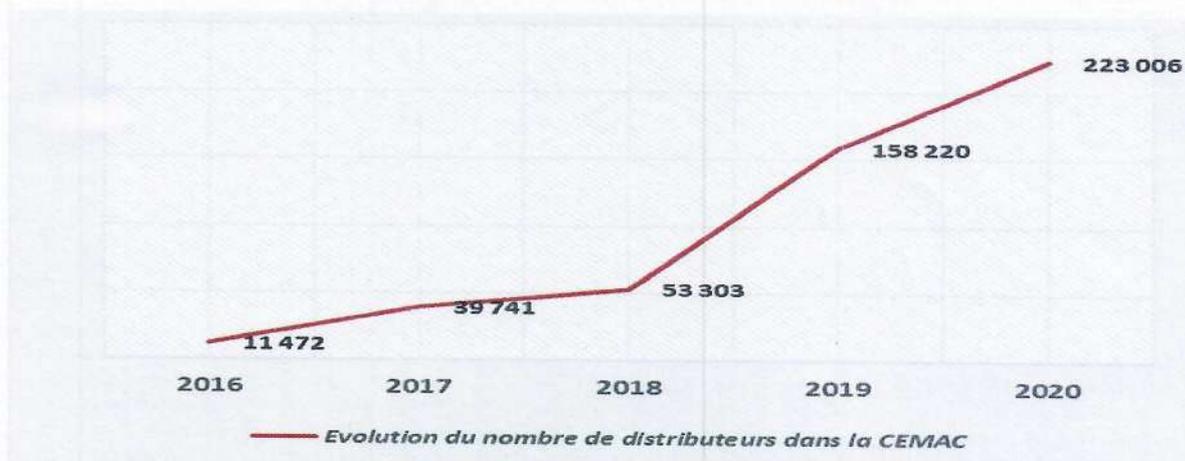
Etablissement	Pays	numéro décision	Date	Date de lancement	Partenaire technique	Nom du service
Ecobank Congo	Congo	N°39/GR/2011	29 juil. 2011	01/01/2012	MTN Congo	MTN Mobile Money
Banque Internationale du Cameroun pour l'Épargne et le Crédit (BICEC)	Cameroun	N°40/GR/2011	29 juil. 2011	21/09/2011	Orange Cameroun	Orange Money
BGFIBank Gabon	Gabon	N°42/GR/2011	29 juil. 2011	01/03/2012	Airtel Gabon	Airtel Money
Afriland First Bank	Cameroun	N°43/GR/2011	29 juil. 2011	01/01/2012	MTN Cameroun	MTN Mobile Money
BGFIBank Congo	Congo	N°58/GR/2011	3 oct. 2011	01/04/2012	Airtel Congo	Airtel Money
Ecobank Tchad	Tchad	N°21/GR/2012	5 mars 2012	01/05/2012	Airtel Tchad	Airtel Money
Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie du Gabon (BICIG)	Gabon	N°56/GR/2012	11 juin 2012	11/07/2012	CONOR	BICIG Mobile
Orabank Tchad	Tchad	N°57/GR/2012	11 juil. 2012	01/10/2012	MILLICOM TCGAD S.A (TIGO)	Tigo Cash
Union Gabonaise de Banque (UGB)	Gabon	N°004/GR/2014	20 janv. 2014	01/05/2014	Gabon TELECOM	Mobi Cash
Ecobank RCA	Centrafrique	N°003/GR/2016	14 janv. 2016	07/04/2016	ORANGE RCA	Orange Money
BGFIBank Cameroun	Cameroun	N°098/GR/2017	28 nov. 2017	01/01/2018	CHAKA MOBILE	BGFIMoney
Société Générale Cameroun	Cameroun	N°014/GR/2018	12 mars 2018	01/07/2018	YUP Cameroun	YUP
BGFIBank GE	Guinée Equatori	N°89/GR/2018	12 nov. 2018	01/01/2019	CHAKA MOBILE	BGFIMoney
Banque Populaire Maroc Centrafricaine (BPMC)	Centrafrique	N°90/GR/2018	12 nov. 2018	01/08/2019	TELECEL RCA	Pata Biani
BGFIBank Congo	Congo	N°004/VGR/2019	16 janv. 2019	16/01/2019	CHAKA MOBILE	BGFIMoney

Source : BEAC

Si le nombre d'opérateurs en activité n'a pas évolué, de nouveaux services sont à la disposition des populations. Ainsi, chez certains opérateurs, il est possible, par des partenariats avec des sociétés de transfert d'argent de recevoir des fonds depuis l'étranger (hors CEMAC). De plus, grâce à l'interopérabilité intégrale offerte par le GIMAC, les opérations entre clients de prestataires de services de paiement différents sont possibles.

4. EVOLUTION DE L'ACTIVITE

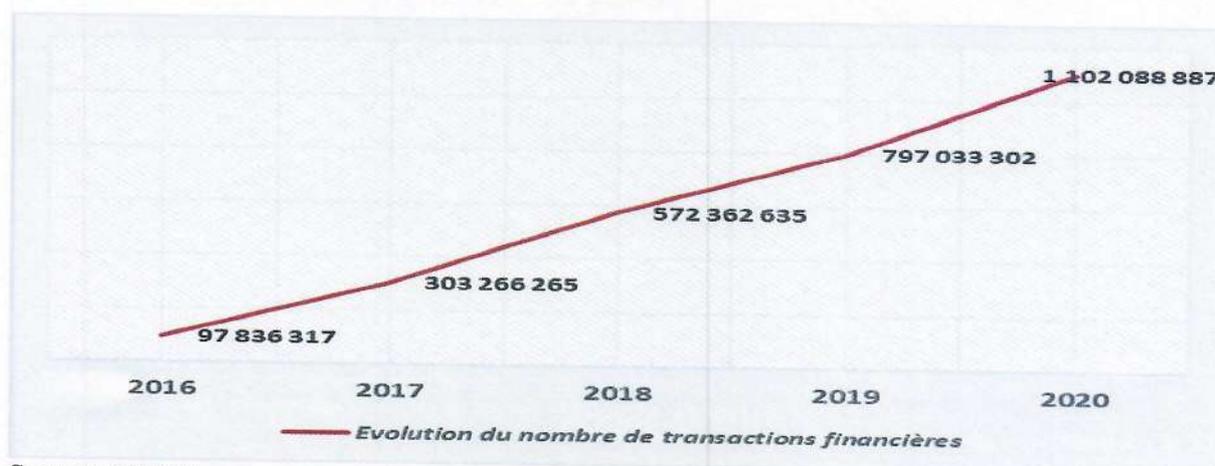
Au 31 décembre 2020, on dénombrait 223 006 distributeurs de Mobile Money à travers la CEMAC, contre 158 220 à la fin de l'année 2019 soit une progression de +41 %.



Source : BEAC

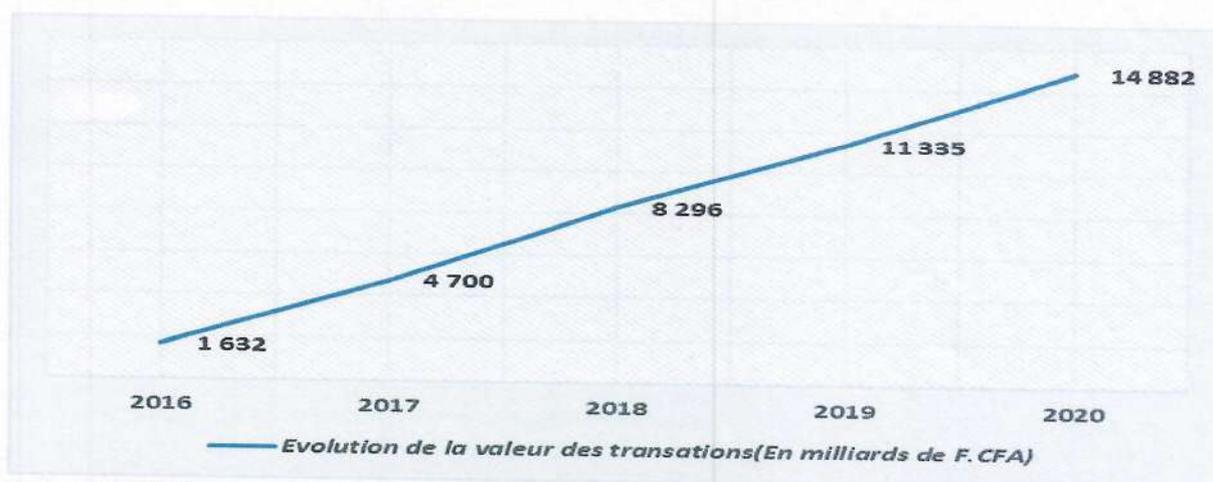
Cette évolution a été rendue possible par la suppression de l'exclusivité des points de distribution. En effet, les distributeurs de proximité disposent très souvent des comptes de paiement chez plusieurs prestataires. Aussi ce chiffre ne doit pas être analysé comme une multiplication rapide des points de service, étant entendu que plusieurs prestataires peuvent déclarer le même distributeur dans leur réseau. Cependant, le nombre de point de service a aussi augmenté. Si on ne peut quantifier ce phénomène, à cause du caractère mobile des distributeurs, force est de constater que le service est disponible dans de nouvelles villes notamment en République Centrafricaine et au Congo.

En 2020, plus de 1,1 milliards de transactions ont été effectuées via les systèmes de paiement par Mobile Money. Il y en avait un peu plus de 797 millions au cours de l'année 2019, soit une progression de +36 %.



Source : BEAC

En valeurs, les transactions de monnaie électronique qui s'élevaient à 11 335 milliards de F CFA en 2019 ont dépassé 14 822 milliards en 2020, soit une progression de +33,33 %, quasiment du même niveau que l'année précédente (+34 %). Elles ont représenté en 2020, l'équivalent de 29,07 % du PIB de la CEMAC contre seulement 20,6 % en 2019 (+41 % d'augmentation).



Source : BEAC

Toutefois, si la tendance est à la hausse dans tous les pays, il existe néanmoins une très grande disparité entre eux. (Voir annexe 1)

En **Guinée Equatoriale** l'activité de la seule banque autorisée (BGFIBank) est quasiment limitée aux seuls clients de la banque. Aucun opérateur de téléphonie mobile n'exerce l'activité, ce qui ne favorise pas son éclosion.

Au **Tchad**, l'activité est ralentie par les habitudes des populations qui utilisent encore illégalement le crédit téléphonique comme monnaie.

En **République Centrafricaine**, les contraintes liées à l'identification des clients auxquelles sont confrontées les prestataires de service de paiement de tous les pays sont plus marquées. De plus, l'insécurité qui règne dans certaines régions ne permet pas d'assurer la liquidité du réseau, ce qui est handicapant lorsqu'on sait que l'opération qui permet d'augmenter la confiance du public dans le Mobile Money est le retrait d'argent consécutif à un transfert reçu. Cependant, l'interopérabilité à venir sera une véritable opportunité pour ces populations très mobiles.

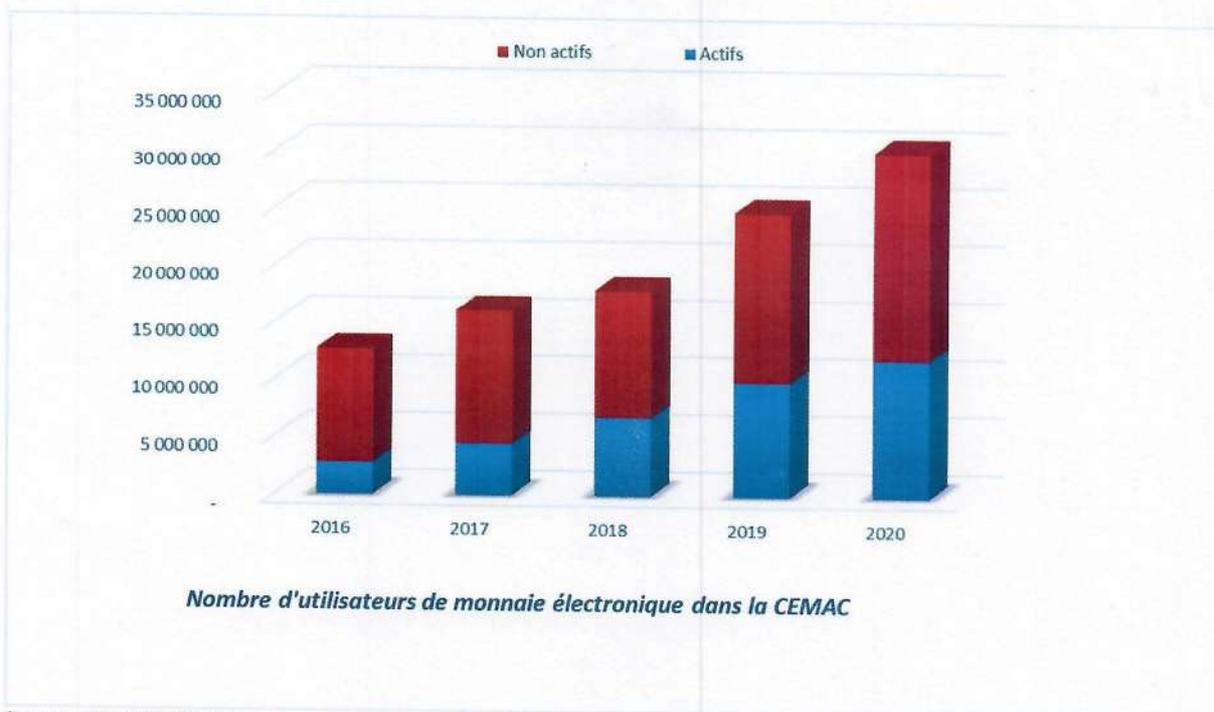
Au **Congo**, plus précisément à Brazzaville, les prestataires subissent la concurrence des opérateurs installés de l'autre rive du fleuve ; cette pratique qui semble tolérée n'est pourtant pas autorisée par la BEAC. A l'intérieur du pays, beaucoup de localités ne sont pas servies.

Au **Cameroun** et au **Gabon**, les voyants sont au vert avec un marché dynamique et toujours en croissance.

L'évolution de +37 % en 2020, contre +22 % en 2019, de l'encours de monnaie électronique (voir Annexe 2), c'est-à-dire, les sommes détenues par les utilisateurs (porteurs et distributeurs) dans les comptes de porte-monnaie électronique, semble démontrer la confiance grandissante des populations envers ce moyen de paiement. Il convient cependant de relativiser cette appréciation au regard de la comparaison ou du rapport au chiffre d'affaires de l'activité : comme en 2019, l'encours de monnaie électronique en 2020 représente encore seulement 2 % du total de la valeur des transactions de monnaie électronique. Ce qui montre que les comportements d'épargne et de décahsing / dématérialisation de la conservation des valeurs monétaires ne sont pas encore acquis. L'activité de monnaie électronique est encore essentiellement un moyen de transfert ou de transport d'argent et non de cash.

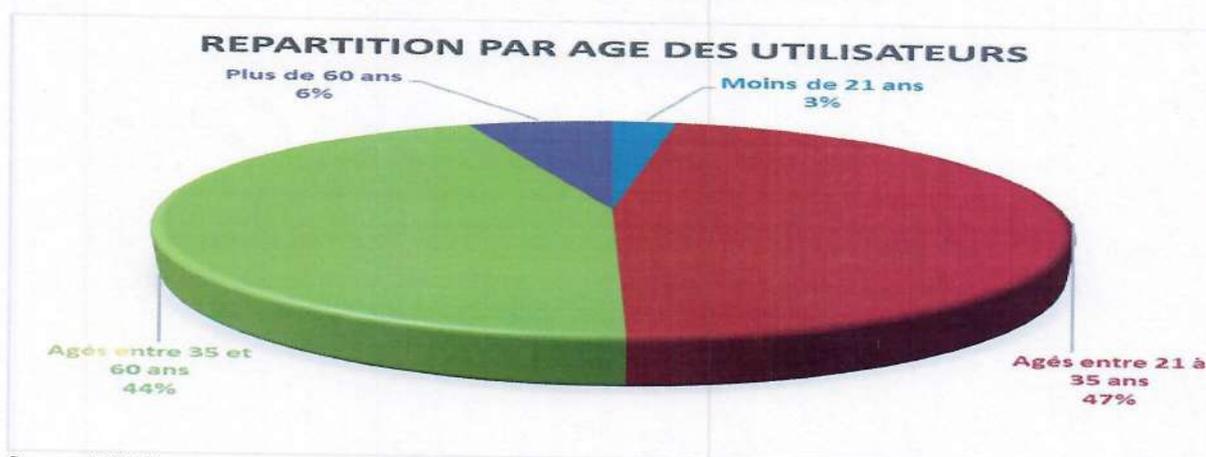
5. SOUSCRIPTEURS AUX PRODUITS DE MONNAIE ELECTRONIQUE

Le nombre de compte de paiement (annexe 3) est passé de 24,7 millions à la fin de l'année 2019 à 30 millions en décembre 2020, soit +22 % contre +39 % en 2019/2018. Le taux d'actifs, c'est-à-dire, le nombre de clients qui ont utilisé leur instrument de monnaie électronique au cours des 30 derniers jours est resté constant à 40 % en 2019 et 2020.



Source : BEAC/DSMP

Les femmes constituent 37 % des utilisateurs tandis que les hommes représentent 63 %. Par âge, les populations à l'âge actif constituent la majorité.



Source : BEAC

Il est difficile de définir avec exactitude la population véritablement concernée car, d'une part, certains utilisateurs d'instruments (inscrits) de monnaie électronique détiennent, plusieurs porte-monnaie électroniques auprès de différents prestataires de services de paiement ; d'autre part, chez la plupart des opérateurs, des personnes non inscrites peuvent effectuer quelques transactions : réception des fonds, retrait, dépôts.

6. TRANSACTIONS DE MONNAIE ELECTRONIQUE

En 2020, les recharges de porte-monnaie électronique (voir annexe 4), c'est-à-dire les dépôts en espèces de la clientèle dans les points de vente les opérations de « Cash In », ont atteint 5 221 milliards de F CFA contre 4 369 milliards de F CFA pour l'année 2019, soit 19,5 % de progression, contre 30,49 % en 2019/2018.

Le faible nombre de DAB/GAB (moins de 2500) dans la CEMAC et leur concentration géographique, conduisent les utilisateurs à recourir aux points de service de proximité pour effectuer les retraits dans leurs comptes de paiement.

La valeur moyenne de l'opération par monnaie électronique (en annexes 5 et 6) dans la CEMAC a été de 13 449 F CFA en 2020 contre 13 941 F CFA en 2019 et 14 495 F CFA en 2018. Cette évolution tendancielle à la baisse du montant moyen de la transaction monnaie électronique est une conséquence de la massification des transactions numériques et de l'inclusion financière.



Source : BEAC

7. PAIEMENTS PAR MONNAIE ELECTRONIQUE

En 2020, les paiements des biens et services par monnaie électronique ont dépassé 1 258 milliards de Francs CFA, contre 700 milliards de Francs CFA en 2019, soit une progression de 79,71 %. En nombre, on est passé de 266 millions paiements en 2019 à 378 millions en 2020 (+41,91 %).

L'augmentation des opérations de paiement est à mettre au crédit de la multiplication des points d'acceptation. En effet, on est passé de 58 531 guichets de commerçants en 2019 à 66 477 en 2020 (+14 %). Certains opérateurs ont mené des campagnes de recrutement des épiceries de proximité et des taxis.

La valeur moyenne de l'opération de paiement par monnaie électronique a été de 3 325 F CFA en 2020 contre 2 625 FCFA en 2019 et 1 837 FCFA en 2018.

L'USSD⁶ reste le mode d'acquisition privilégié des transactions. Il est d'ailleurs présenté en priorité dans les guichets de commerçants. Les opérateurs ont mis en place un parcours client via un code USSD long qui permet l'acquisition des transactions en

⁶ L'USSD (Unstructured Supplementary Service Data) est un protocole qui permet de déclencher un service par envoi d'un message en saisissant code court du type *0000#

quelques secondes. A côté de l'USSD, d'autres modes d'authentification ou communication sans contact existent notamment le NFC⁷, le QR Code⁸ et le NSDT⁹.

L'achat de crédits téléphoniques par Mobile Money est le premier service de paiement marchand offert par tous les opérateurs, y compris les banques n'ayant pas d'opérateur téléphonique comme partenaire technique. Avec 289 millions de transactions en 2020, ce service constitue la majorité (76,37 %) des opérations de paiement. En valeur l'achat de crédit de communication représente 11,44 % des paiements. La valeur moyenne d'une transaction d'achat de crédit téléphonique est de 499 Francs CFA, contre 466 Francs CFA en 2019 et 469 Francs CFA en 2018.

Dans tous les pays de la CEMAC, il est possible de payer son abonnement à un service de télévision avec le Mobile Money. Il est également possible de régler sa facture d'eau et d'électricité.

Les « ventes à distance » ne sont effectives que sur quelques sites internet de la CEMAC qui acceptent les paiements par Mobile Money. La plupart de ces sites sont des entreprises de jeux en ligne.

Les administrations publiques, ayant pourtant un potentiel très fort de prescription des transactions électroniques, sont très peu présentes dans l'écosystème. Certains retraités reçoivent leurs pensions à travers le Mobile Money, mais cette pratique tarde à se généraliser ; les paiements en espèce restent encore trop nombreux. Les inscriptions dans les universités et écoles via le Mobile Money ont à peine dépassé 7 milliards de Francs CFA en 2020 alors qu'elles s'élevaient à 13 milliards de Francs CFA en 2019 et 3 milliards de Francs CFA en 2018. Beaucoup de paiement effectués par les particuliers en faveur des administrations publiques peuvent aisément être digitalisés, si les États le voulaient et le décidaient.

8. LES TRANSACTIONS INTERNATIONALES (HORS CEMAC)

Bien que la législation communautaire permette en droit aux établissements de crédit, actuels détenteurs d'agrément d'émission et de gestion de la monnaie électronique, de réaliser des opérations de monnaie électronique hors CEMAC (entrantes et sortantes), on observe qu'en pratique seules les opérations entrantes sont réalisées.

Ainsi en 2020, ce sont 40 291 opérations de réception de fonds via le Mobile Money qui ont été enregistrés dans la CEMAC pour un montant total dépassant 4,2 milliards de Francs CFA

7 Le NFC (Near-field communication) est une technologie de communication sans fil à courte portée et à haute fréquence, permettant l'échange d'informations entre un terminal de paiement et une puce spécifique jusqu'à une distance d'environ 10 cm dans le cas général

8 Le QR Code est un type de code-barres en deux dimensions constitué de modules noirs disposés dans un carré à fond blanc permettant de générer sur le téléphone un formulaire pour le paiement.

9 Le NSDT (Near Sound Data Transfer) est une technologie de transaction mobile fondée sur l'authentification des transactions par le son.

9. CONCLUSION ET PERSPECTIVES

9.1. La taxation

Comme dans beaucoup de pays africains, le Mobile Money fait l'objet d'une taxation spécifique au sein de certains pays de la CEMAC. La BEAC, dans son rôle de conseiller, tout en accompagnant les Etats à digitaliser leurs services de paiement les alerte sur leurs initiatives d'imposition de taxe sur les transactions de monnaie électronique pouvant entraîner un ralentissement de la marche vers l'inclusion financière. Il est important pour les Etats d'accompagner cette évolution pour sécuriser leurs propres recettes et à terme, bénéficier des effets d'une économie plus formelle. Il est important pour les États, les PSP et la BEAC d'avoir une approche économique globale, concertée, qui viserait à permettre notamment l'élargissement de l'assiette taxable, une évolution de la stratégie de taxation des États qui ne pénalise pas le développement de l'activité des paiements électroniques, mais au contraire permettrait d'accroître le niveau de l'inclusion financière, le niveau de l'acceptation du paiement commerçant (y compris des informels).

9.2. L'interopérabilité

L'interopérabilité monétique intégrale dans les transactions de monnaie électronique déjà active en 2020 devrait aboutir en 2021 au raccordement de tous les prestataires de services de paiement au système GIMACPAY.

Il convient de noter que le GIMAC est la seule plateforme d'interopérabilité et d'interbancaire autorisée actuellement au sein de la CEMAC.

9.3. Le microcrédit

Les microcrédits restent les grandes absentes dans l'offre des services via le Mobile Money. Pourtant de mai 2015 à juin 2017, une expérience de microcrédit a été effectuée par un prestataire au Congo avec un succès mitigé.

Le dispositif législatif et réglementaire actuel, autorise sous conditions spécifiques, les banques, les établissements de microfinance et les établissements de paiement à fournir des crédits, jusqu'à 100 000 Francs CFA aux porteurs de Mobile Money.

Ce dispositif gagnerait à être clarifié, modifié pour permettre un vrai développement sécurisé de cette activité de micro crédit par les EP et les EMF

Quelques prestataires de service de paiement ont annoncé à la Banque Centrale leur intention d'octroyer des crédits via le Mobile Money. Ces opérations, constructives de l'inclusion financière, devraient décoller en 2021.

9.4. L'Acquisition Commerçant Unique (ACU)

Des statistiques révélés plus haut, force est de constater l'insuffisance ou de la faiblesse du réseau d'acceptation des paiements électroniques par les marchands. En effet, si dans la CEMAC l'on compte en 2020, près de 3 millions de cartes de paiement, et 25 millions de portemonnaie électroniques, l'on dénombre à peine 2 847 terminaux de paiement électronique, et donc un peu moins de points de paiement équipés d'un terminal de paiement. Cette faiblesse d'équipement en TPE est un frein au développement de la dématérialisation des paiements, d'une large inclusion financière et à l'avènement d'une économie des paiements « Cash lite », à défaut d'être « Cash less ». La CEMAC, sous la conduite de la BEAC, ne peut espérer atteindre, réussir une stratégie de large inclusion financière par le biais des nouveaux instruments ou moyens électroniques de paiement si elle ne se dote pas d'une infrastructure d'acceptation des paiements électroniques interbancaire ou interopérable dense, fiable et sécurisée.

Aussi, la BEAC a engagé une réflexion stratégique avec pour objectif de permettre de répondre à la question de savoir comment la CEMAC, tous acteurs publics et privés ensemble, se dote d'un réseau interbancaire d'acceptation des paiements électroniques interbancaires, le structure, l'organise, l'exploite et le gère de façon fiable, sécurisée en garantissant l'équitable accès à tous les acteurs, afin d'atteindre l'objectif de 300 000 points d'acceptation à l'horizon 2025.



ANNEXES

Annexe 1 : transactions de monnaie électronique en nombre et en valeur, par pays de la CEMAC

	2016		2017		2018		2019		2020	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Cameroun	49 831 982	887 783 935 214	210 276 929	3 412 970 418 636	415 024 972	6 333 005 588 739	615 357 306	8 812 226 321 166	806 055 732	12 151 073 705 383
Centrafrique	14 218	1 073 567 837	21 369	1 801 942 450	296 137	10 118 231 154	693 728	31 966 795 660	4 502 835	108 697 340 679
Congo	2 409 726	53 488 658 188	10 223 628	118 299 500 386	29 676 678	318 186 601 592	29 149 808	418 957 179 642	101 989 483	438 845 226 755
Gabon	36 458 336	596 494 301 120	77 896 108	1 086 525 062 308	120 568 108	1 536 239 902 149	151 026 875	1 997 963 627 127	184 024 914	2 062 230 735 381
Guinée Equatoriale							21 828	1 336 654 125	33 395	2 095 440 638
Tchad	9 122 055	92 863 922 307	4 848 231	80 782 481 393	6 796 740	98 615 699 752	783 757	73 439 392 317	5 477 498	59 319 644 284
TOTAL	97 836 317	1 631 704 384 666	303 266 265	4 700 379 405 173	572 362 635	8 296 166 023 386	797 033 302	11 335 889 970 037	1 102 083 857	14 822 262 093 120
				188,07%		76,50%		36,64%		30,76%

Source : BEAC

Annexe 2 : évolution de l'encours de monnaie électronique par pays

	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020
Cameroun	23 093 868 867	62 416 135 281	93 738 765 071	120 323 278 440	162 194 435 683
RCA	188 483 447	219 584 940	550 000 000	1 000 000 000	3 250 000 000
Congo	3 412 393 193	3 924 477 437	6 011 142 734	3 772 686 700	5 413 433 416
Gabon	12 289 670 253	19 214 810 561	22 417 369 345	25 907 171 311	29 557 843 555
Guinée Equatoriale				2 246 944	9 126 406
Tchad	4 144 578 810	2 989 392 394	3 016 564 924	2 163 598 528	3 632 261 160
TOTAL	43 128 994 570	88 764 400 613	125 733 842 074	153 168 981 923	204 057 100 220

Source : BEAC

Annexe 3 : nombre de compte de paiement dans la CEMAC, par pays

	2016		2017		2018		2019		2020	
	Inscrits	dont actifs								
Cameroun	5 452 730	1 615 404	8 003 252	3 230 236	9 244 064	4 979 736	15 851 849	7 982 674	19 528 723	8 453 605
Centrafrique	1 520	764	3 046	1 070	23 679	6 448	48 549	17 526	120 964	57 922
Congo	2 373 468	96 411	4 299 229	338 428	4 669 980	917 122	4 353 381	962 123	7 106 777	2 463 621
Gabon	1 236 767	684 499	1 264 485	639 925	2 091 033	697 705	2 358 166	774 530	2 707 890	896 967
Guinée Equatoriale							13 541	1 295	14 702	6 213
Tchad	3 588 480	348 668	2 486 259	218 021	1 832 668	151 972	2 106 158	151 411	630 104	29 267
TOTAL	12 652 965	2 745 746	16 056 271	4 427 680	17 861 424	6 752 983	24 731 644	9 889 559	30 109 160	11 907 595
Taux Actifs	21,70%		27,58%		37,81%		39,99%		39,55%	
Nombre d'inactifs	9907219		11628591		11108441		14842085		18201565	
Taux d'inactifs	78,30%	0	72,42%	0	62,19%	0	60,01%	0,00%	60,45%	0,00%

Source : BEAC

81

Annexe 4 : répartition des transactions de monnaie électronique dans la CEMAC en 2020

	Cameroun		Centrafrique		Congo		Gabon		Guinée Equatoriale		Tchad		TOTAL CEMAC	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Recharges	184 580 627	4 252 711 479 712	693 400	32 259 878 220	45 703 585	22 462 654 091	45 885 792	892 631 872 573	10 252	1 095 975 932	479 879	20 011 732 368	277 353 536	5 221 173 592 895
Transfert d'argent	157 470 417	3 242 502 168 507	913 655	43 590 209 177	5 779 007	36 455 384 693	24 727 563	347 747 332 917	307	19 428 188	9 623	175 871 273	188 900 572	3 670 490 394 754
Retraits automatés	118 761	24 882 952 431	-	-	82 644	6 210 714 686	-	-	9 450	894 760 486	-	-	210 855	31 988 427 603
Retraits au Guichet	202 845 766	3 832 931 461 034	884 537	23 586 728 294	12 780 315	116 855 488 757	40 419 534	652 118 215 862	-	-	136 019	14 255 589 845	257 066 172	4 639 747 483 791
Paielements	261 040 161	798 045 643 700	2 011 243	9 260 524 988	37 643 941	256 860 984 529	72 992 025	169 733 314 029	13 386	85 276 033	4 851 977	24 876 450 799	378 552 733	1 258 862 194 077
TOTAL	806 055 732	12 151 073 705 383	4 502 835	108 697 340 679	101 989 493	438 845 226 755	184 024 914	2 062 230 735 381	33 395	2 095 440 638	5 477 498	59 319 644 284	1 102 083 868	14 822 262 093 119

Source : BEAC

Annexe 5 : évolution des transactions de monnaie électronique dans la CEMAC 2020

	2016		2017		2018		2019		2020	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Recharges	30 206 958	735 160 735 601	81 753 377	1 815 793 386 486	150 667 662	3 349 246 812 355	199 383 448	4 369 743 314 103	277 353 536	5 221 173 592 895
Transfert d'argent	13 824 794	305 215 677 039	52 716 923	1 106 559 151 699	92 797 448	1 704 992 708 132	130 541 083	2 222 163 325 391	188 900 572	3 670 490 394 754
Retraits automatés	512 627	29 261 916 210	802 583	49 801 915 570	751 871	62 910 587 897	1 857 392	200 107 260 851	210 855	31 988 427 603
Retraits au Guichet	16 079 033	440 994 526 305	69 129 431	1 498 782 473 075	148 307 658	2 848 596 884 538	199 020 153	3 625 836 415 628	257 066 172	4 639 747 483 791
Paielements	37 212 905	121 071 529 512	98 864 221	229 442 478 344	179 837 997	330 419 030 463	266 738 072	700 319 334 499	378 552 733	1 258 862 194 077
TOTAL	97 836 317	1 631 704 384 667	303 266 535	4 700 379 405 173	572 362 635	8 296 166 023 384	797 540 148	11 118 169 650 472	1 102 083 868	14 822 262 093 119

Source : BEAC

Annexe 6 : valeur moyenne des transactions dans la CEMAC en 2020

	Cameroun	Centrafrique	Congo	Gabon	Guinée Equatoriale	Tchad	CEMAC
Recharges	23 040	46 524	491	19 453	106 904	41 702	18 825
Transfert d'argent	20 591	47 710	6 308	14 063	63 284	18 277	19 431
Retraits automatés	209 521		75 150		94 684		151 708
Retraits au Guichet	18 896	26 666	9 143	16 134		104 806	18 049
Paielements	3 057	4 604	6 823	2 325	6 371	5 127	3 325
Moyenne Transaction	15 075	24 140	4 303	11 206	62 747	10 830	13 449

Source : BEAC

121

Annexe 7 : transactions interoperables de mobile money dans la CEMAC en 2020

Périodes	Nombre de transactions	Montant cumulé
Janvier	412	7 391 342
Février	2 812	37 389 887
Mars	7 450	88 353 539
Avril	26 361	253 978 537
Mai	37 935	725 363 010
Juin	32 190	521 815 491
Juillet	94 594	1 388 188 582
Août	135 511	2 401 995 240
Septembre	155 404	2 981 542 883
Octobre	188 159	3 662 527 517
Novembre	206 602	3 648 443 896
Décembre	244 906	5 369 746 931
TOTAL	1 132 336	21 086 736 855

Source : GIMAC

Annexe 8 : transactions interoperables dans la CEMAC en 2020

	Nombre	Valeur
Transfert	1 115 173	19 927 044 442
Retrait sans Carte	310	10 423 700
Paiement Marchand	229	7 892 860
Paiement Factures	397	6 871 158
Remittance	15 195	1 131 153 220
TOTAL	1 131 304	21 083 385 380

Source : GIMAC

151

Annexe 9 : évolution des transactions de monnaie électronique en nombre en 2020

	Janv	Fev	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Dec	Variation Dec/Janvier	TOTAL
Recharge/Cash in	20 556 489	20 113 459	21 062 569	18 414 296	2 053 251	22 079 863	23 828 611	24 430 965	25 285 001	25 844 821	26 261 436	28 946 946		277 354 707
Transferts	12 425 182	12 327 354	13 573 979	14 368 384	15 676 233	15 596 537	16 292 016	16 512 957	16 932 997	17 462 951	17 578 984	20 153 028		188 900 602
Retrait Cahs Out DAB ME	16 762	16 256	20 911	17 309	20 540	19 265	21 017	14 814	16 113	16 452	14 897	18 455		212 791
Retrait Cahs Out Guichets	19 393 497	18 822 601	19 975 887	16 855 182	19 085 867	20 359 493	22 823 933	23 257 997	22 994 176	23 612 073	24 010 530	26 124 937		257 316 173
Paiements ME	28 596 548	28 365 375	29 234 459	25 436 101	27 909 252	29 455 221	33 325 582	33 935 402	33 647 771	34 634 581	34 931 707	39 082 614		378 554 613
TOTAL TRANSACTIONS	80 988 478	79 645 045	83 867 805	75 091 272	83 222 143	87 510 379	96 291 159	98 152 135	98 876 058,00	101 570 878	102 797 554	114 325 980		1 102 338 886
Variation Cash In		-2,16%	4,72%	5,85%	9,10%	-0,51%	4,46%	1,36%	2,54%	3,13%	0,66%	14,64%	40,82%	
Variation Transferts		-0,79%	10,11%	5,85%	9,10%	-0,51%	4,46%	1,36%	2,54%	3,13%	0,66%	14,64%	62,20%	
Variation Cash Out DAB		-3,02%	28,64%	-17,23%	18,67%	-6,21%	9,09%	-29,51%	8,77%	2,10%	-9,45%	23,88%	10,10%	
Variation Cash Out Guichet		-2,94%	6,13%	-15,62%	13,23%	6,67%	12,10%	1,90%	-1,13%	2,69%	1,69%	8,81%	34,71%	
Variation Paiements ME		-0,81%	3,06%	-12,99%	9,72%	5,54%	13,14%	1,83%	-0,85%	2,93%	0,86%	11,88%	36,67%	
Variation Total		-1,66%	5,30%	-10,46%	10,83%	5,15%	10,03%	1,93%	0,74%	2,73%	1,21%	11,21%		

Source : BEAC

131

Annexe 10 : évolution des transactions en valeur dans la CEMAC en 2020

	Janv	Fev	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Dec	Variation Dec/Janvier	TOTAL
Recharge/Cash in	410 316 554 671	403 937 672 902	387 789 756 598	350 685 829 334	383 788 158 384	405 510 155 648	431 457 480 340	462 834 320 526	454 346 497 042	483 409 468 580	484 671 626 289	562 554 133 851		5 221 301 654 164
Transferts	220 355 514 590	218 280 620 638	243 100 399 460	422 161 983 490	284 671 517 505	283 622 220 076	305 857 853 931	314 902 818 705	318 579 725 905	340 550 930 592	334 378 678 976	384 031 555 842		3 670 493 819 710
Retrait Cais Out DAB ME	1 616 564 191	1 250 655 569	2 381 224 636	1 684 967 188	2 156 298 602	2 025 410 241	12 858 133 214	1 430 590 463	1 960 012 956	1 650 520 139	1 447 127 976	1 628 944 751		32 090 449 926
Retrait Cais Out Guichets	338 504 786 394	326 989 043 522	346 103 657 610	307 135 111 424	341 693 156 171	362 961 261 777	407 506 090 948	417 826 113 490	412 840 036 572	442 251 065 450	437 892 051 267	498 045 109 167		4 639 747 483 791
Paiements ME	220 891 123 980	242 523 832 860	65 718 886 107	50 395 416 715	64 447 134 593	72 058 434 569	83 437 050 998	88 479 439 667	85 756 884 602	87 764 137 338	90 551 892 003	106 848 593 110		1 258 872 826 542
TOTAL TRANSACTIONS	1 191 684 543 826	1 192 981 825 490	1 045 093 924 411	1 132 063 308 150	1 076 756 265 255	1 126 177 482 311	1 241 116 609 430	1 285 473 282 851	1 273 483 157 077	1 355 626 122 099	1 348 941 376 510	1 553 108 336 721		14 822 506 234 133
Variation Cash In		-1,55%	-4,00%	-9,57%	9,44%	5,66%	6,40%	7,27%	-1,83%	6,40%	0,26%	16,07%		37,10%
Variation Transferts		-0,94%	11,37%	73,66%	-32,57%	-0,37%	7,84%	2,96%	1,17%	6,90%	-1,81%	14,85%		74,28%
Variation Cash Out DAB		-22,63%	90,40%	-29,24%	27,97%	-6,07%	534,84%	-88,87%	37,01%	-15,79%	-12,32%	12,56%		0,77%
Variation Cash Out Guichet		-3,40%	5,85%	-11,26%	11,25%	6,22%	12,27%	2,53%	-1,19%	7,12%	-0,99%	13,74%		47,13%
Variation Paiements ME		9,79%	-72,90%	-23,32%	27,88%	11,81%	15,79%	6,04%	-3,08%	2,34%	3,18%	18,00%		-51,63%
Variation Total		0,11%	-12,40%	8,32%	-4,89%	4,59%	10,21%	3,57%	-0,93%	6,45%	-0,49%	15,14%		30,33%

Source : BEAC

(2)

Annexe 11 : Evolution des paiements en nombre dans la CEMAC en 2020

	janv-20	févr-20	mars-20	avr-20	mai-20	juin-20	juil-20	août-20	sept-20	oct-20	nov-20	déc-20	Variation Dec-Jan	TOTAL
Paiement total en monnaie électronique (5)	3 202	1 646	884	334	434	496	519	821	1 072	634	923	1 393		12 357
- Transports et voyages	8 728	8 965	11 900	16 607	20 816	27 558	32 329	38 274	36 755	35 912	38 025	40 939		316 808
- Eau	1 062 022	926 793	1 009 440	735 128	865 413	816 115	1 091 403	984 123	1 102 245	1 072 449	1 093 047	1 166 940		11 925 119
- Electricité	22 082 425	21 348 600	23 160 004	21 323 937	22 321 450	22 814 488	25 629 503	25 769 065	25 104 774	25 477 282	25 445 986	28 637 434		289 114 947
- Téléphone	214 531	213 127	248 256	265 001	426 828	441 871	429 612	457 882	461 121	514 969	590 495	528 340		4 792 034
- Télévision	33 480	31 959	37 052	37 476	38 788	40 948	52 141	51 193	49 322	58 179	66 333	87 594		584 466
- Supemachés, magasins d'équipement menager	1 898	1 684	1 854	1 967	990	1 686	2 124	1 882	2 368	2 046	2 720	2 656		23 875
- Administrations et services publics	160 233	144 649	38 343	22 097	30 166	51 349	59 522	56 420	60 786	74 660	79 832	90 867		868 924
- Divertissements et loisirs	40 227	45 379	27 577	23 024	26 717	22 514	24 208	24 699	31 340	29 908	31 797	31 727		359 119
- Alimentation et boissons	545 453	483 129	31 431	3 509	5 382	7 507	17 453	52 652	142 454	246 345	311 759	292 843		2 139 917
- Vente à distance	2	-	-	21	2	-	-	-	-	-	-	-		25
- Garage, voiture, moto et pièces détachées	83 775	7 177	1 804	987	1 788	9 427	6 699	2 327	2 414	28 668	39 896	34 124		219 086
- Universités et écoles	67 090	58 439	65 207	63 682	67 043	71 364	77 810	79 448	75 628	72 632	86 632	94 408		879 383
- Stations services	990 221	1 998 338	928 746	678 609	1 276 252	1 782 544	2 062 873	2 204 591	2 040 883	2 753 441	2 901 580	3 617 715		23 235 794
- Services divers	393	438	324	159	299	410	549	679	532	562	625	696		5 668
- Hébergement	73	56	6	45	115	93	211	162	199	146	201	204		1 510
- Autres détaillants	62 651	59 897	474 259	184 013	127 893	3 493	5 478	230 975	182 432	166 661	261 811	182 413		1 941 976
- Autres détaillants	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		-
Total paiement	25 356 405	25 330 277	26 037 087	23 356 596	25 210 377	26 091 864	29 492 435	29 955 193	29 294 325	30 534 494	30 951 663	34 810 293	-	336 421 007
Variation Total des paiements		-44,14%	-59,80%	-63,93%	-41,75%	49,27%	19,37%	10,83%	-26,14%	77,70%	84,38%	64,25%	-62,97%	
Variation Transports et voyages		6,92%	38,79%	12,61%	7,27%	22,64%	10,76%	2,46%	-7,14%	-5,52%	-6,01%	35,89%	179,57%	
Variation Eau		-9,28%	14,67%	-14,12%	13,52%	-7,00%	18,60%	-15,42%	7,47%	5,21%	1,63%	9,22%	18,72%	
Variation Electricité		-4,57%	7,67%	-1,00%	3,56%	3,87%	15,38%	-0,65%	2,37%	1,17%	-1,97%	13,73%	44,83%	
Variation Téléphone		4,16%	-2,69%	4,86%	22,65%	1,45%	-13,45%	3,14%	-2,73%	3,99%	22,34%	-16,89%	21,44%	
Variation Télévision		-3,28%	8,97%	6,95%	9,29%	14,40%	38,69%	5,61%	-9,33%	4,37%	23,40%	44,55%	248,46%	
Variation Supemachés, magasins d'équipement menager		-8,81%	8,30%	14,09%	-45,13%	61,26%	21,91%	-13,03%	28,49%	-11,21%	34,24%	-1,28%	59,80%	
Variation Administrations et services publics		-9,66%	-65,06%	-65,51%	31,85%	78,60%	29,16%	-8,39%	10,20%	22,42%	6,42%	11,91%	-51,26%	
Variation Divertissements et loisirs		47,11%	-55,86%	-23,04%	16,03%	31,38%	12,64%	4,91%	-14,57%	38,62%	18,35%	46,95%	85,42%	
Variation Alimentation et boissons		11,22%	-99,88%	-51,80%	58,65%	17,08%	19,92%	43,80%	101,39%	50,18%	22,18%	-5,64%	-99,30%	
Variation Vente à distance		-100,00%			-92,72%	-100,00%							-100,00%	
Variation Garage, voiture, moto et pièces détachées		-84,47%	-93,62%	-35,17%	138,10%	434,76%	-22,27%	-61,22%	-9,46%	422,83%	124,52%	-22,74%	-79,77%	
Variation Universités et écoles		-7,74%	13,02%	-4,92%	7,77%	3,53%	9,68%	1,57%	-11,90%	1,00%	17,98%	15,74%	49,74%	
Variation Stations services		59,76%	-47,19%	-19,51%	53,52%	16,79%	20,29%	11,33%	-1,85%	-9,24%	-1,95%	21,79%	73,43%	
Variation Services divers		-0,43%	-14,67%	-38,17%	-24,84%	8,67%	19,67%	71,02%	42,35%	-1,98%	2,63%	9,43%	37,61%	
Variation Hébergement		6,02%	-84,52%	185,73%	261,81%	-5,43%	61,08%	-5,93%	31,23%	-3,94%	5,55%	1,29%	227,64%	
Variation Autres détaillants		-10,97%	271,54%	-29,87%	-18,47%	-78,22%	44,33%	341,36%	-11,97%	4,69%	70,21%	-22,25%	220,04%	
Variation Total		-0,10%	2,79%	-10,29%	7,94%	3,50%	13,03%	1,57%	-2,21%	4,23%	1,37%	12,47%		

Source : BEAC

Annexe 12 : Evolution des paiements en valeur dans la CEMAC en 2020

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Variation Dec-janv	
Paiement total en monnaie électronique (5)	251 913 817	140 711 230	56 559 446	20 399 323	11 881 989	17 735 934	21 171 787	23 465 142	17 332 466	30 799 554	56 786 951	93 273 981		742 031 618
- Transports et voyages	209 037 406	223 513 152	310 208 520	349 330 055	374 733 685	459 591 876	509 025 597	521 531 750	484 271 473	457 530 958	430 055 392	584 403 900		4 913 233 764
- Eau	5 362 398 701	4 864 528 550	5 577 949 481	4 790 265 099	5 437 835 242	5 056 978 246	5 997 444 105	5 072 765 848	5 451 629 668	5 735 643 563	5 828 976 960	6 366 483 859		65 542 899 321
- Electricité	10 315 677 693	9 844 687 513	10 600 034 137	10 494 393 219	10 867 809 763	11 288 414 445	13 024 769 693	12 939 510 989	13 246 695 703	13 401 315 348	13 136 998 085	14 940 179 839		144 100 486 427
- Téléphone	2 723 097 207	2 836 320 418	2 760 155 288	2 894 322 247	3 549 931 018	3 601 491 594	3 117 119 886	3 214 883 722	3 127 136 841	3 251 997 344	3 978 608 120	3 306 800 827		38 361 864 512
- Télévision	647 937 848	626 708 358	682 926 398	730 383 964	798 236 614	913 214 732	1 266 560 854	1 337 631 521	1 212 873 915	1 265 842 593	1 562 003 730	2 257 819 654		13 302 140 181
- Supemachés, magasins d'équipement menager	58 780 863	53 601 851	58 048 420	66 225 771	36 341 012	58 602 121	71 443 414	62 135 177	79 836 282	70 883 329	95 152 138	93 931 970		804 982 348
- Administrations et services publics	2 287 354 770	2 066 409 824	722 050 315	249 011 373	328 321 761	586 367 587	757 343 820	693 801 668	764 574 193	936 014 957	996 113 278	1 114 755 905		11 502 119 451
- Divertissements et loisirs	4 701 235 621	6 916 150 396	3 052 824 730	2 349 482 541	2 726 064 552	3 581 611 373	4 034 310 794	4 232 279 271	3 615 612 681	5 012 081 725	5 931 989 495	8 716 860 326		54 870 503 505
- Alimentation et boissons	144 417 326 130	160 615 521 896	187 655 562	90 446 918	143 494 158	167 999 171	201 456 752	289 687 102	583 414 215	876 182 521	1 070 561 571	1 010 130 929		309 653 876 925
- Vente à distance	25 189	-	-	300 977	21 909	-	-	-	-	-	-	-		348 075
- Garage, voiture, moto et pièces détachées	3 581 120 589	556 229 440	35 462 500	22 989 750	54 737 620	292 717 575	227 542 000	88 234 065	79 887 110	417 676 000	937 761 330	724 519 766		7 018 877 745
- Universités et écoles	3 524 202 484	3 251 363 688	3 674 637 845	3 493 866 917	3 765 458 753	3 898 448 567	4 275 967 682	4 342 987 591	3 826 243 360	3 864 546 930	4 559 456 402	5 277 086 050		47 754 266 269
- Stations services	17 012 036 049	27 179 062 119	14 352 070 198	11 551 656 430	17 734 659 295	20 712 580 832	24 915 600 388	27 738 972 916	27 224 758 467	24 708 129 714	24 226 398 807	29 504 355 336		266 860 280 550
- Services divers	16 198 604	16 129 193	13 763 135	8 509 803	6 395 723	6 950 261	8 317 467	14 224 501	20 248 099	19 847 096	20 369 325	22 291 116		173 244 323
- Hébergement	3 389 718	3 593 858	556 223	1 589 299	5 750 222	5 438 242	8 759 917	8 240 886	10 814 443	10 388 432	10 964 856	11 105 975		80 592 070
- Autres détaillants	742 657 766	661 216 689	2 456 711 152	1 722 888 198	1 404 670 749	305 952 648	441 582 430	1 948 966 163	1 715 580 625	1 796 002 188	3 057 000 429	2 376 776 934		18 630 005 971
Total paiement	195 854 390 454	219 855 748 174	44 541 613 349	38 836 061 883	47 246 344 066	50 954 095 204	58 878 416 588	62 529 318 313	61 460 909 541	61 854 882 250	65 899 196 867	76 400 776 365	-	984 311 753 055
Variation Total des paiements		-44,14%	-59,80%	-63,93%	-41,75%	49,27%	19,37%	10,83%	-26,14%	77,70%	84,38%	64,25%	-62,97%	
Variation Transports et voyages		6,92%	38,79%	12,61%	7,27%	22,64%	10,76%	2,46%	-7,14%	-5,52%	-6,01%	35,89%	179,57%	
Variation Eau		-9,28%	14,67%	-14,12%	13,52%	-7,00%	18,60%	-15,42%	7,47%	5,21%	1,63%	9,22%	18,72%	
Variation Electricité		-4,57%	7,67%	-1,00%	3,56%	3,87%	15,38%	-0,65%	2,37%	1,17%	-1,97%	13,73%	44,83%	
Variation Téléphone		4,16%	-2,69%	4,86%	22,65%	1,45%	-13,45%	3,14%	-2,73%	3,99%	22,34%	-16,89%	21,44%	
Variation Télévision		-3,28%	8,97%	6,95%	9,29%	14,40%	38,69%	5,61%	-9,33%	4,37%	23,40%	44,55%	248,46%	
Variation Supemachés, magasins d'équipement menager		-8,81%	8,30%	14,09%	-45,13%	61,26%	21,91%	-13,03%	28,49%	-11,21%	34,24%	-1,28%	59,80%	
Variation Administrations et services publics		-9,66%	-65,06%	-65,51%	31,85%	78,60%	29,16%	-8,39%	10,20%	22,42%	6,42%	11,91%	-51,26%	
Variation Divertissements et loisirs		47,11%	-55,86%	-23,04%	16,03%	31,38%	12,64%	4,91%	-14,57%	38,62%	18,35%	46,95%	85,42%	
Variation Alimentation et boissons		11,22%	-99,88%	-51,80%	58,65%	17,08%	19,92%	43,80%	101,39%	50,18%	22,18%	-5,64%	-99,30%	
Variation Vente à distance		-100,00%			-92,72%	-100,00%								-100,00%
Variation Garage, voiture, moto et pièces détachées		-84,47%	-93,62%	-35,17%	138,10%	434,76%	-22,27%	-61,22%	-9,46%	422,83%	124,52%	-22,74%	-79,77%	
Variation Universités et écoles		-7,74%	13,02%	-4,92%	7,77%	3,53%	9,68%	1,57%	-11,90%	1,00%	17,98%	15,74%	49,74%	
Variation Stations services		59,76%	-47,19%	-19,51%	53,52%	16,79%	20,29%	11,33%	-1,85%	-9,24%	-1,95%	21,79%	73,43%	
Variation Services divers		-0,43%	-14,67%	-38,17%	-24,84%	8,67%	19,67%	71,02%	42,35%	-1,98%	2,63%	9,43%	37,61%	
Variation Hébergement		6,02%	-84,52%	185,73%	261,81%	-5,43%	61,08%	-5,93%	31,23%	-3,94%	5,55%	1,29%	227,64%	
Variation Autres détaillants		-10,97%	271,54%	-29,87%	-18,47%	-78,22%	44,33%	341,36%	-11,97%	4,69%	70,21%	-22,25%	220,04%	
Variation du total		12,25%	-79,74%	-12,81%	21,66%	7,85%	15,55%	6,20%	-1,71%	0,64%	6,54%	15,94%		

Source : BEAC